



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL

OBJET : Budget AD 2024 accordé par le Conseil Départemental de la Haute Garonne

L'an deux mille vingt quatre

Le 29 Mai

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Labroquère sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA - Mme AUBAN - M. BERRE - M. CORTESOGNO - M. GRAIN - Mme STRADERE - M. BALLARIN - Mme EXPOSITO - M. PLANAS - Mme MERIC - M. CHAPOT - M. MORLIERE - M. COLLA - Mme GEVREY - Mme FAVAREL - M. PUIGDELLOSAS - M. BORDERES - M. CASTEX - M. LARQUE Alain - M. CARCY - M. SANS - M. BEYT - M. THEBE - Mme FAURE - M. BISTOLFI - M. GAMBONI - M. GARCIA - Mme VIGNEAUX - Mme NAIGEON - Mme LOUGE - M. CHOLET - M. AUGUSTE - Mme WINTERSTEIN - M. SAULNERON - M. MARTINEZ - M. DESERT-LACAY - Mme ECHEVARNE - M. SERRANO - Mme TORRES - M. DOUSSINEAU - M. GRAND - Mme MARTIN - M. SEMENZATO - M. DEU - M. VERDIER - M. PICOT - M. GAVENS - M. SAVAZZI - M. DOUCET - M. MIGLIAVACCA - M. BARON - M. CARDAILLAC - Mme CARDAILLAC - Mme MARTIN - M. DUBOUX - Mme BARTHIE - FORTASSIN - Mme GERLAND - M. LOUSTAU - M. CALMEL - Mme DUBOIS - Mme BACHY - M. DEMANGE - M. IBOS - Mme BOSC - M. PORTÉ

Procurations :

Mme CLEMENT a donné procuration à M. Serge LARQUÉ.
M. SARRAUTE a donné procuration à M. SANS.
M. SALVATICO a donné procuration à M. BEYT.
M. RIVAL a donné procuration à M. DEU.
M. SAINT-GERMES a donné procuration à M. CORTESOGNO.
M. DENCAUSSE a donné procuration à M. CHOLET.
Mme RUMEBE a donné procuration à M. AUGUSTE.
M. FRATUS a donné procuration à M. COLLA.
Mme DUHALDE a donné procuration à M. PUIGDELLOSAS.
Mme CEAGLIO a donné procuration à M. SERRANO.
M. MARY a donné procuration à M. CARCY.
Mme TOUZAN a donné procuration à M. GRAND.
Mme LARQUÉ Mélody a donné procuration à Mme ECHEVARNE.
M. SABADIE a donné procuration à Mme TORRES.
M. BARTHIE-FORTASSIN a donné procuration à Mme BARTHE-FORTASSIN Ginette.
M. SOST a donné procuration à M. IBOS.

Date de convocation : 24/05/2024

Monsieur SANS Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Président précise que conformément à l'article R314-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Budget Prévisionnel 2024 a été envoyé au Conseil Départemental de la Haute-Garonne le 15 Décembre 2023, soit avant le vote du Budget par le Comité Syndical.

De ce fait, Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Budget 2024 du service d'Aide à Domicile accordé par le Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Le Conseil Départemental de la Haute Garonne accorde pour l'année 2024 un budget de 874 094.50 €.

Section d'exploitation : Dépenses	
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	26 340.00 €
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	737 618.45 €
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	111 508.70 €
Total	875 467.15 €
Dépenses refusées CA 2022	-1 372.65 €
Total	874 094.50 €

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 031-243100328-20240529-2024_04-BF

Berger
Levrault

Section d'exploitation : Recettes	
Groupe I : Produit de la tarification	
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	89 599.20 €
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	102 672.00 €
Total	874 094.50 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote le Budget 2024 du service d'Aide à domicile accordé par le Conseil Départemental de la Haute Garonne

Vote : Présents : 66 Pour : 65 Contre : 1 Abstentions : 16 Refus : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

LARQUE Serge

